

## LES PARTENARIATS ENVIRONNEMENT DE LA FFCAM

### EDITORIAL

La fédération des clubs alpins et de montagne est un acteur de la montagne parmi d'autres. Elle s'efforce d'avoir de bonnes relations et des liens de coopération avec les autres acteurs dans le mouvement sportif, avec les professionnels et le monde institutionnel.

Sa [Charte Montagne](#) (Pour un développement respectueux de l'environnement) recommande d'agir en concertation avec d'autres structures associatives. Le thème 7 du projet d'olympiade (*partenariat et positionnement institutionnel*) y est consacré.

En matière de protection de la montagne, un réseau dense s'est ainsi tissé et renforcé à partir de 1976, date de constitution de la commission nationale de protection de la montagne. Ce numéro en présente plusieurs aspects au niveau international, national et local, avec des regards extérieurs à la fédération. Il ne prétend pas à l'exhaustivité.

L'enjeu de cet investissement de la fédération est de nous unir pour mieux défendre, aux différents échelons, notre vision de la montagne, et de développer notre capacité d'influence. La force de ces coopérations repose sur l'engagement de nos bénévoles : n'hésitez pas à venir agrandir cette équipe, apportez vos compétences et votre motivation.

Marie-Laure TANON

### A L'ECHELLE INTERNATIONALE ET NATIONALE

**Notre fédération est membre d'entités internationales ou nationales qui sont regroupées en un certain nombre de réseaux, avec souvent un membre par pays. Les imbrications sont assez complexes et beaucoup d'associations se retrouvent travailler ensemble avec les mêmes membres à différents niveaux.**

#### ► L'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA)

Au niveau mondial, la FFCAM est membre de [l'UIAA](#) qui regroupe environ 80 pays sur tous les continents. La commission de protection de la montagne de l'UIAA a pour objectifs la protection des écosystèmes montagnards, la promotion de bonnes pratiques en matière environnementale, l'éducation à l'environnement chez les alpinistes, grimpeurs et populations locales. Cette commission délivre notamment tous les ans une récompense : « [Mountain Protection Award](#) » ciblant des actions relatives à la culture, l'éducation, la gestion des déchets,



**UIAA**

#### Extrait de la Charte Montagne

« Aménagement et protection : que faire ?

Au niveau de la fédération :

- prendre position sur tous les grands problèmes concernant la montagne et son environnement
- agir en concertation avec d'autres structures associatives ou institutionnelles
- utiliser nos associations locales et nos commissions nationales pour faire passer le message » (page 31)



#### AU SOMMAIRE

##### DOSSIER : Les partenariats Environnement de la FFCAM

- Editorial
- A l'échelle internationale et nationale
- Quelle place pour la FFCAM dans ces partenariats ?
- Pourquoi autant d'associations « s'occupent-elles » de la Montagne ?
- La FFCAM au Parc de la Vanoise : une valeur ajoutée
- La FFCAM et le parc des Ecrins
- Le tétras-lyre en Chartreuse

##### BREVES

- Conférence au sommet
- Réseau Milieu montagnard

l'utilisation durable de ressources ou la conservation de la biodiversité.

Mountain Wilderness France a été notamment [récompensée en 2016](#) pour ses opérations de démontage d'installations obsolètes (ce qui est assez exceptionnel car les lauréats proviennent le plus souvent de pays en voie de développement). Une autre activité notable consiste en des campagnes de nettoyage festives et éducatives autour de stations de montagne : « [Respecte les montagnes](#) » qui essaime dans le monde.

Cette commission de protection de la montagne est reconnue comme observateur à la convention cadre de l'ONU sur le climat et a organisé, avec l'aide de la FFCAM, un stand au Bourget à la COP 21. Elle est associée au *programme de tourisme durable pour le développement* de l'ONU et participe à l'organisation de la conférence « Sustainable Summits » qui se tiendra en juin 2018 à Chamonix. La FFCAM n'a pas délégué dans la commission pour l'instant, mais nous coopérons avec elle.

#### ► Le Club Arc Alpin (CAA)



Le [Club Arc Alpin](#) (CAA) regroupe les 8 clubs alpins de 7<sup>1</sup> pays de l'Arc Alpin. Il a été admis dès son origine comme observateur de la Convention alpine (traité international pour la protection des Alpes signé au

cours des années 90).

Cette Convention alpine a engendré différents groupes de travail chargés des protocoles d'application et composés de délégués des pays membres. Les observateurs y participent. La FFCAM représente par exemple le CAA au groupe transport de la Convention alpine présidé par la France depuis l'origine. Il s'agit essentiellement de favoriser un transfert modal vers des transports respectueux de l'environnement pour réduire les nuisances dues aux transports alpins et transalpins, dans le souci notamment de protéger la santé des habitants des Alpes. Le rôle des délégués associatifs dans les travaux de la Convention alpine est surtout d'aiguillonner les Etats membres pour qu'ils appliquent la Convention dans son intégralité et son ambition.

Le CAA comprend une commission de protection de la nature et d'aménagement du territoire (Konsar) où siège la FFCAM. Son travail a principalement conduit à l'adoption par le CAA de nombreuses [recommandations](#) ou prises de positions politiques fondées sur les valeurs communes à tous les clubs alpins : sur l'aménagement de la montagne (via ferrata, préservation du paysage, parcs d'aventure, nouvelles stations de ski), sur les bonnes pratiques sportives (circulation motorisée dans la nature, vélos de montagne électriques), sur les grands enjeux de l'environnement (changement climatique, énergie, stratégie macrorégionale européenne EUSALP).

Ces recommandations font référence, mais leur utilisation reste limitée en France principalement à cause de l'obstacle de la langue et donc la charge des traductions. Depuis 2012 elles sont publiées au moins en anglais et en allemand.

Mais l'intérêt principal des réunions de la Konsar est l'échange d'expérience entre clubs alpins sur les problèmes d'environnement rencontrés dans leur pays et sur leurs actions : certaines missions se retrouvent dans tous les clubs mais d'autres sont très originales, comme les « gardes de l'environnement » formés en Slovénie.

**Au niveau français, la FFCAM participe à un réseau de partenariat avec un certain nombre d'entités françaises, membres elles-mêmes de réseaux internationaux axés sur l'environnement. Citons par exemple :**

#### ► L'UICN

Le comité français de [l'UICN](#) (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) à l'intérieur duquel s'est créé un [groupe Montagne](#) grâce à des membres du Club Alpin Français. Ce groupe a publié un certain nombre de travaux (sur la loi montagne, sur les transports, sur les énergies renouvelables en montagne etc.). Participent aussi à ce groupe Cibra France, WWF, MW etc. à côté de représentants de l'administration.



#### ► CIPRA France



**CIPRA  
VIVRE DANS  
LES ALPES**

[Cibra France](#) est membre, elle-même, de Cibra international (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) qui regroupe les pays de l'arc alpin.

Elle est active dans différents domaines : protection de la nature, aménagement du territoire, partenariats entre communes (Alliance dans les Alpes, Ville des Alpes de l'année) etc. Cibra France comprend différents membres tournés vers la protection de la nature et le développement durable : citons encore WWF, MW, mais aussi les parcs nationaux, certains parcs régionaux, Bois des Alpes, Asters etc. Tous les ans, le réseau international se regroupe dans un pays alpin autour d'une conférence annuelle qui est une occasion de débattre sur des sujets d'actualité (croissance, ressources, tourisme durable etc.), de partager nos préoccupations nationales et de se soutenir.

#### ► France Nature environnement (FNE)

La FFCAM est membre<sup>2</sup> de longue date de la fédération [FNE](#), principal réseau d'associations de protection de la

<sup>1</sup> Les pays de l'arc alpin sont 7 mais l'Italie a deux clubs alpins : un de langue italienne et un de langue allemande pour le sud-Tyrol.

<sup>2</sup> avec le statut de membre « correspondant »



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

nature, avec ses 3.000 associations fédérées, 40 salariés et 110

bénévoles au niveau fédéral. FNE est généraliste, sa compétence scientifique et juridique en fait un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics. Apolitique, elle est régie par une charte démocratique en accord avec nos principes.

Un réseau Montagne de 5 membres, dont la FFCAM, y est organisé mais depuis 2 ans de manière seulement informelle, son mandat au sein de FNE ayant expiré. Son fonctionnement n'est pas satisfaisant, la principale difficulté étant celle de l'arbitrage en cas de positions divergentes. Ce réseau a cependant joué un rôle clé lors de la révision de la Loi Montagne et ses décrets d'applications. De manière générale, FNE surveille efficacement l'évolution de la réglementation touchant la montagne, et ses avis ou recommandations sont écoutés au ministère de l'environnement.

Le défi des mois à venir est de reconstituer un réseau FNE Montagne reconnu, efficace, et qui fonctionne en bonne coopération avec le réseau FFCAM du milieu montagnard.

#### ► Pro Mont Blanc

[Cette association](#) de droit français est dédiée à la protection du massif du Mont Blanc sur les trois versants français, suisse et italien. A partir d'un collectif unissant principalement les clubs alpins et les associations nationales de MW et WWF des trois pays, elle s'est ouverte récemment aux membres individuels pour renforcer son influence locale. Elle a très peu de moyens propres en budget et personnel et coordonne l'action de ses membres.



Son ambition initiale portait sur la création d'un parc international du Mont Blanc. Désormais elle soutient le projet de classement du massif au patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO, qui doit s'appuyer sur une protection et une gestion efficace et coordonnée sur les trois versants. Sans se limiter à cette démarche dont la procédure sera très longue et encore pleine d'embûches, elle initie ou soutient des actions ou revendications ponctuelles de manière à maintenir la question de la protection du massif sur le devant de l'actualité.

**Représentants de la FFCAM dans ces différents réseaux : Hélène DENIS (UIAA, UICN, CAA), Marie-Laure TANON (CAA Konsar, FNE), Paul LAGRAVE (UICN), Vincent MARTIN (CIPRA), Raphaëlle LONGO (Pro Mont Blanc, à titre intérimaire).**

Marie Laure TANON / Hélène DENIS

## QUELLE PLACE POUR LA FFCAM DANS CES PARTENARIATS ?

**« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ». Koffi Annan**

Comme le rappelle l'éditorial, le partenariat inter associatif au bénéfice de la protection de la montagne est inscrit au cœur de notre [Charte Montagne](#). Il est légitime de se poser la question des plus values qu'il apporte tant dans la réflexion que dans l'action.

Dans ce cadre, si chacun apporte au collectif sa personnalité propre liée à ses statuts, son histoire, son expertise, ses moyens, tout en préservant son autonomie, le partenariat permet une intelligence collective. Celle-ci nourrit une plus large collecte d'informations et enrichit la réflexion dans l'analyse, l'élaboration de stratégies et au final permet d'être collectivement plus fort dans l'action, en particulier par un pouvoir d'influence renforcé.

Face aux caractéristiques propres de nos (nombreux) partenaires, la personnalité de la FFCAM lui fait tenir une place spécifique remarquable et remarquable.

En effet, si la FFCAM n'est plus depuis quelques années (2013) une association de protection de la nature agréée par l'Etat (du fait que son activité ne porte pas exclusivement sur ces problématiques), cette évolution acte en fait qu'elle est plus que cela. Cela transforme ce qui pourrait apparaître comme une perte en un point fort auprès de nos partenaires.

Ce constat paradoxal peut se décrire à minima en trois points :

► En premier lieu, la FFCAM a **une large antériorité** dans le domaine de la protection de la nature. Dès 1898, le président du Club Alpin Français (aujourd'hui la FFCAM) soulignait le besoin de « soutien aux populations pastorales, gardiennes des valeurs montagnardes » et en 1905 s'engageait contre les premiers trains en haute montagne. Soulignons également qu'avant la première guerre mondiale, le CAF menait ses premières actions en faveur de Parcs Nationaux et réserves de montagne. Dans la foulée, le CAF devenait membre fondateur de l'association des Parcs Nationaux de France, jouant un rôle clé dans la création des Parcs Nationaux de montagne. L'année 1976 voyait la création de la Commission Nationale de Protection de la Montagne (CNPM) et faisait adopter en congrès la première « Charte des alpages et des glaciers ». Depuis, notre fédération a été présente partout où s'imaginait la montagne du futur, en particulier par ses contributions à l'étude et à la rédaction de la Loi Montagne de 1985 puis à sa révision en 2016.

► En second lieu notre fédération a la spécificité de **regrouper des « usagers de la montagne »**. Forts de leur nombre (plus de 95 000 adhérents en 2017) et de leur implantation (385 clubs territoriaux), ils se caractérisent par une pratique régulière et en toute saison des

territoires à travers une grande diversité d'activités sportives, scientifiques et culturelles. Cela en fait à la fois des observateurs privilégiés des paysages et des écosystèmes et souvent des ambassadeurs d'une conviction collective : ces territoires doivent rester des territoires d'exception. La Fédération promeut cela par une stratégie visant à préserver le milieu montagnard déclinée en une multitude d'actions dont de nombreuses actions de formation/ sensibilisation.

► En troisième lieu la FFCAM est **un aménageur de la montagne**. Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, le CAF contribue directement à la création des premières stations de ski et entame la construction d'un réseau dense de refuges et de chalets de montagne. Ce statut d'aménageur de la montagne permet d'affirmer que la montagne a besoin de se développer en particulier afin d'offrir un avenir aux populations montagnardes tout en devenant un acteur économique local. Cette position d'aménageur nous entraîne à beaucoup de pragmatisme loin de tout discours ou pratiques dogmatiques. Mais au-delà, ce statut d'aménageur constitue un formidable laboratoire afin de mettre nos convictions en pratique. Certes, beaucoup reste à faire mais que de chemin parcouru en un siècle. Le numéro d'août 2017 de notre revue La Montagne et Alpinisme titrait « Refuges, l'écologie au sommet ». Dans son éditorial, Nicolas Raynaud rappelait « que nous mettons tout en œuvre afin de limiter davantage notre impact sur l'environnement, en particulier autour de nos refuges, avec les problèmes bien connus d'eau, de production d'énergie, d'assainissement et d'approvisionnement ».

C'est toute cette richesse qui s'exprime dans nos partenariats mais dans le même temps, nous nous nourrissons de la richesse propre à chacun de nos partenaires.

**« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »** (proverbe africain)

Denis PLAZE



Refuge FFCAM Dent Parrachée © Jean-François Chabert

## POURQUOI AUTANT D'ASSOCIATIONS « S'OCCUPENT-ELLES » DE LA MONTAGNE ?

La liste est longue des associations (à but non lucratif) qui œuvrent en montagne :

- Associations nationales : FFCAM, MW, LPO, FNE, CIPRA, ASPAS, WWF, SNPN, Randonnée Pédestre, Paysages de France
- Associations départementales en Savoie : Vivre en Tarentaise (VET), Vivre et Agir en Maurienne (VAM), FRAPNA Savoie...
- Associations locales très nombreuses telles Valloire Nature et Avenir (VNEA), Demain Vivre aux Belleville, Non au ski line de Tignes...

Pourquoi une telle profusion d'associations qui rendent parfois les messages de chacune d'entre elles mal perçus par nos interlocuteurs ?

Une telle situation se retrouve dans les différents modes de « protection » de certaines zones de montagne qui eux aussi sont nombreux avec les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles, Nationales ou Régionales, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB), les sites classés, les forêts de protection, dans le domaine réglementaire ; les Parcs Régionaux, les zones Natura 2000, les zones de tranquillité, les réserves biologiques forestières dans le domaine conventionnel.

Une telle « multitude » d'associations ou de réglementations en montagne n'est-elle pas incompréhensible pour le grand public et ne conduit-elle pas à des prises de position diamétralement opposées entre les associations ? Certes ce risque existe et sur des sujets comme le loup, l'équipement ski de la montagne, chaque association peut défendre un point de vue différent sans qu'il y ait une conclusion synthétique susceptible d'être comprise par nos interlocuteurs.

Mais avec la volonté de se connaître, de travailler ensemble, le grand nombre d'associations peut être, parfois, un atout important. La montagne, le réel sont d'une grande diversité : paysages, flores, faunes, saisons, pentes... et il est bien impossible à une seule association d'embrasser la totalité de cette diversité.

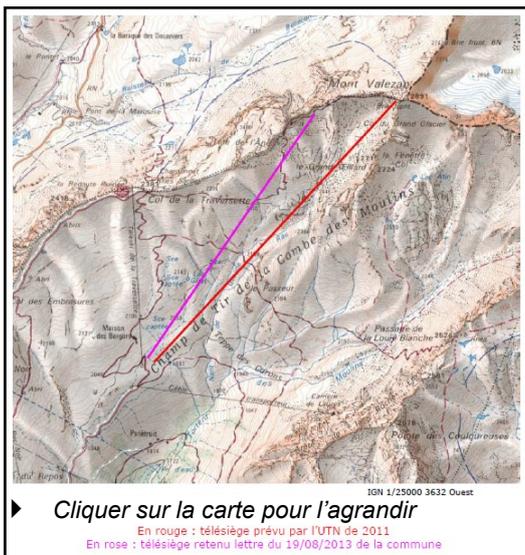
La concertation entre associations (FFCAM, VET, FRAPNA, MW) a bien fonctionné sur un projet d'équipement ski à la Rosière-Montvalezan. La commune de Montvalezan projetait d'équiper le Mont Valezan (2891 m) par 2 télésièges atteignant le sommet et des pistes de ski. L'objectif de la commune et de la station de La Rosière était d'offrir des pistes sur fortes pentes alors que les pistes existantes étaient en majorité des pistes bleues ou vertes et aussi de retenir une clientèle qui passait de La Rosière à la station italienne de la Thuile. Le Mont Valezan est très visible depuis Bourg St Maurice, c'est aussi un sommet ouvert à l'ascension pédestre en été et au ski de randonnée en hiver.

L'association locale Vivre en Tarentaise dès le lancement du projet a alerté le « monde » associatif des perturbations que causerait un tel équipement ski. Et le 26 janvier 2011 huit associations écrivent au Préfet de Massif pour dire les inconvénients du projet et développent les raisons de leur opposition dans les médias.

Néanmoins par arrêté UTN du 16 mai 2011, le Préfet de Massif autorise cet équipement. Les 3 associations FFCAM, VET, FRAPNA Savoie, déposent alors un recours contentieux contre l'arrêté UTN le 19 juillet 2011 et le tribunal administratif de Grenoble annule l'autorisation UTN, le 4 juillet 2013. Les associations engagent alors une conciliation-concertation avec la commune et la station.

VET qui connaît parfaitement les lieux, fait valoir le risque d'explosion d'un ski hors piste sur de vastes zones calmes et riches en faune (Lac du Retour). La FFCAM montre l'intérêt d'une montagne non équipée pour la pratique de l'escalade, de la randonnée, pour le paysage naturel. FRAPNA Savoie souligne la richesse de la Combe des Moulins (plusieurs centaines d'ha) avec une flore intéressante (espèces protégées, tel le lycopode) des zones humides. Cette conciliation aboutit à un compromis, le 29 août 2013, entre la commune, la station et les 3 associations.

La commune accepte d'abandonner le tracé initial des télésièges et de descendre à 2805 m la gare d'arrivée ce qui empêche le basculement gravitaire vers de vastes zones. La commune retient le classement en arrêté de protection de biotope de la partie Ouest de la Combe des Moulins sur environ 300 ha et diverses mesures (enfouissement de lignes électriques, démontage de câbles et d'appareils, protection d'une zone d'hivernage du coq de bruyère).



Ce compromis n'a pu être accepté que par l'action commune des associations qui ont fait valoir, chacune, les objectifs qu'elles défendent. La complémentarité des associations a été clairement démontrée et a abouti à une solution satisfaisante.

André Collas, FRAPNA Savoie

## LA FFCAM AU PARC DE LA VANOISE : UNE VALEUR AJOUTÉE

Pareils et si différents...

S'il est des partenaires ni tout à fait semblables, ni tout à fait différents, il s'agit bien de cette relation qu'entretient depuis toujours le Parc national de la Vanoise (PNV) avec la FFCAM.

Nous sommes, depuis notre naissance, condamnés à vivre ensemble, pour le meilleur et pour le pire. Partageant la même responsabilité : laisser aux futures générations une nature préservée et vivante.

De cette « condamnation à vivre ensemble » sont nés de beaux projets, fondés sur des valeurs communes tant de respect de la nature que d'éducation des femmes et des hommes à l'environnement. Mais aussi d'émerveillement. Ainsi ont émergé des itinérances autour des glaciers, portées par les gardiens de refuge de la FFCAM et du Parc national, mais aussi des actions visant à attirer les jeunes et les familles en montagne : refuges en famille d'un côté, nuit en cimes de l'autre.



Le prisme est inévitablement différent : d'un côté un tissu associatif dense, porté par la passion, de l'autre un établissement public, fait certes d'agents passionnés, mais d'agents employés par le ministère chargé de l'écologie. Les ambitions restent partagées.

Dans une période de sortie de crise, que le Parc national souhaite résolument, la FFCAM, ni tout à fait semblable, ni tout à fait différente est un partenaire de confiance, miroir du territoire et de ses adhérents, et incontournable médiateur.

Sa participation au conseil d'administration est indispensable à la représentation d'une certaine conception des sports de nature qu'elle partage avec le Parc national. Elle est aussi indispensable au regard du réseau de refuges gérés au sein du Parc, qui véhiculent eux aussi une certaine image du Parc pour le grand public et les habitants. Sa participation à la reconstruction du dialogue avec le territoire est un atout pour l'établissement, renfort objectif ancré dans le territoire. Enfin, sa créativité, portée par un réseau de bénévoles dynamiques stimule celle du Parc et nous projette collectivement dans

l'avenir pour faire de ce territoire un espace d'émerveillement suscitant l'envie des visiteurs et la fierté des habitants.

Eva ALIACAR, Directrice du PNV

## LA FFCAM ET LE PARC DES ECRINS

En 1913, sous l'impulsion des alpinistes, des associations naturalistes et du Club Alpin Français, l'administration des Eaux et Forêts crée le parc national de la Bélarde. Depuis, le CAF n'a jamais cessé de militer activement en faveur de l'existence de parcs nationaux dans les grands massifs montagneux. C'est ainsi qu'en 1969, dans sa revue la Montagne et Alpinisme, son président Lucien DEVIES lance un appel « Pour le parc national des Ecrins ». Il verra le jour quatre ans plus tard en 1973.

Il n'est donc pas étonnant que rapidement le CAF, puis la FFCAM, soit perçu comme un partenaire « historique ». Préserver des espaces de grande valeur paysagère, faunistique et floristique et « préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter sa trajectoire historique » (Charte du parc) sont des objectifs partagés. Concrètement, le parc national des Ecrins (PNE) mène des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, préoccupation que l'on retrouve dans le programme de l'unité de formation commune aux activités (UFCA) de la fédération.

De nombreux clubs affiliés à la FFCAM, locaux ou plus lointains, ont toujours fréquenté et continuent de fréquenter le merveilleux « terrain de jeu » que constitue le massif des Ecrins. Cette fréquentation, sportive, mais également touristique a forcément un impact. Il était donc inévitable qu'une collaboration s'instaure afin d'aboutir à une sorte de « cogestion ». Plusieurs opérations « Que La Montagne est Belle » ont d'ailleurs été réalisées en collaboration avec le PNE: nettoyage du Glacier Blanc par exemple. Certains « Grands parcours » (Pelvoux, la Bélarde) comportaient un atelier « nature » animé par des gardes moniteurs. Mais c'est surtout la « [Convention escalade](#) » entre le PNE et différents partenaires dont la FFCAM qui a permis « la préservation d'espaces de haute valeur écologique, paysagère et culturelle et la préservation d'espaces dépourvus de tout équipement sportif et de loisirs de façon à permettre à l'homme moderne un contact avec une nature ni transformée, ni adaptée pour sa présence. »

C'est aussi dans le domaine des hébergements en montagne que la collaboration PNE-FFCAM est fructueuse. Avec la STD (Société des Touristes du Dauphiné), la FFCAM possède la majorité des refuges situés dans le cœur du parc. Les travaux et la gestion de ces bâtiments doivent respecter la réglementation, ce qui peut être parfois perçu comme une contrainte, mais d'un autre côté le parc fournit un appui technique, voire même dans certains cas financier, à la réalisation et à



Conseil d'administration PNE - © P.Saulay - Parc national des Ecrins

l'entretien. C'est le cas de la requalification des bâtiments, des dispositifs de production d'énergie, du traitement des eaux usées et des effluents. Dans le cas de la reconstruction du refuge de l'Aigle, opération particulièrement longue et politiquement délicate, le parc a été un partenaire fidèle et patient qui a accompagné la réalisation.

Ce partenariat se traduit depuis très longtemps par la présence au sein du conseil d'administration d'un « cafiste ». Son rôle est de faire valoir le point de vue de la FFCAM : être soucieux de la protection du patrimoine naturel tout en étant attaché à la possibilité de pratiquer l'alpinisme et ses différentes variantes. C'est aussi l'occasion d'avoir des échanges avec les élus, les professionnels, les représentants de l'Etat et du monde associatif et ainsi de contribuer à la reconnaissance du club alpin en tant qu'acteur du monde de la montagne.

Jean-Pierre BURAUD

## LE TETRAS-LYRE EN CHARTREUSE

Un bon exemple de partenariat concret : le 9 décembre dernier, le CAF Grenoble Oisans et le comité départemental FFCAM de Savoie ont signé une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC). Un tel engagement permettra de mettre en place des actions communes dans les années à venir.

Cette convention est immédiatement entrée en vigueur : le même jour, les participants ont chaussé leurs raquettes pour monter au Charmant Som, dans le vallon du Fournel, pour poser des panneaux matérialisant une zone de tranquillité hivernale pour les Tétrasyres.

Les thèmes définis dans cette convention visent à concilier les activités en milieu naturel avec la préservation des espaces naturels. Le PNRC, gestionnaire de ces espaces, souhaite trouver des relais afin de sensibiliser efficacement les montagnards. Les clubs signataires pourront ainsi utiliser les outils pédagogiques créés par le PNRC dans le cadre de conférences auprès de leurs adhérents et leur proposer des sorties, animées par des techniciens du Parc.



© Odile Lerme

Les clubs impliqués, conscients de leur impact sur le milieu montagnard lors de leurs activités sportives, en toutes saisons, viendront apporter leur concours au PNRC pour des actions comme les comptages (galliformes, bouquetins), les inventaires floristiques, les suivis de populations de rapaces ou bien encore les balisages de sentiers.

Les clubs seront également associés à des commissions ou groupes de travail du PNRC pour tout ce qui concerne les activités dans la nature et s'engagent à en informer leurs adhérents.

Faire vivre une telle convention, c'est enfin organiser des « ateliers milieu montagnard » lors de Grand Parcours à destination du public, afin que ce milieu exceptionnel et fragile soit mieux connu, et ainsi mieux respecté, par l'ensemble des pratiquants des sports de montagne.

Odile LERME, CAF Grenoble Oisans



© <http://www.parc-chartreuse.net>

**PUBLICATION :**

**Fédération française des clubs alpins et de montagne**  
24 avenue de Laumière 75019 Paris <http://www.ffcam.fr>

**Directeur délégué de la publication :** Marie-Laure Tanon, vice-présidente

**Ont collaboré à ce numéro :** Eva Aliacar, Jean Pierre Buraud, André Collas, Hélène Denis, Odile Lerme, Denis Plaze, Michèle Poncet, Marie-Laure Tanon.

**BREVES**

**CONFÉRENCE AU SOMMET**

Née aux Etats-Unis en 2010 pour mobiliser autour des impacts humains sur les glaciers du Denali (Alaska), la [Sustainable Summits Conference](#) est passée en 2014 par le Colorado puis en 2016 par la Nouvelle-Zélande. La quatrième édition à Chamonix s'inscrit dans cette continuité et dans le renouvellement des thèmes. La FFCAM participe au comité d'organisation.



**12-14 juin 2018 à Chamonix**

Des gestionnaires de sites de haute montagne, des alpinistes, des chercheurs, des acteurs du monde associatif et des entreprises innovantes du monde entier partageront leurs expériences et proposeront des solutions pour l'avenir des hautes montagnes autour de trois thèmes :

- mardi 12 juin : quelle place pour la haute montagne dans nos sociétés?
- mercredi 13 juin : changement climatique, la haute montagne en première ligne;
- jeudi 14 juin : activités humaines en haute montagne : impacts et solutions

Le 13 juin à 20h débat ouvert au public, entrée libre et gratuite « *Mont-Blanc et Unesco : construisons ensemble l'avenir du massif* ».

Retrouvez le [programme complet et le module d'inscription](#)

Marie Laure TANON

**LE RÉSEAU MILIEU MONTAGNARD DE LA FFCAM SE CONSTRUIT**

La fédération lance ces jours ci une démarche pour structurer un réseau de tous les bénévoles impliqués dans la protection de la montagne, à tous les niveaux et dans toutes les structures de gestion des territoires de la montagne, tels que parcs, comités de massifs et autres. **Rejoignez le réseau.**

Contact : Michèle PONCET [mim.poncet66@orange.fr](mailto:mim.poncet66@orange.fr)